

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_109 – Approbation des demandes de subventions de la 3CBO et de ses communes membres au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Gâtinais Montargois ;

Vu l'enveloppe financière prévue par la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et réservée au territoire de la 3CBO ;

Considérant la clause de revoyure à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) permettant de réaffecter les crédits disponibles en fonction des projets restants à financer ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 045-200067668-20220929-D2022_109-DE

Vu la liste des projets communaux et intercommunaux du territoire de la 3CBO éligibles aux différentes mesures du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) jointe en annexe ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **APPROUVE** la liste des projets communaux et intercommunaux du territoire de la 3CBO éligibles aux différentes mesures du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) jointe en annexe ;
- **VALIDE** la répartition financière de la subvention attribuée aux projets communaux et intercommunaux du territoire de la 3CBO indiquées dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

Projets territoire 3CBO - Demande de subvention au titre du CRST

Projets à instruire

Enveloppe prévisionnelle restante : environ 924 000 € - Le montant des projets excédants largement l'enveloppe disponible des arbitrages seront nécessaires.

Collectivité / EPCI Porteur de projet	Priorité	Intitulé du projet	Montant du projet HT	Simulation : structurants 30% éclairage Public 40% non structurants éligibles 20%	Mesure concernée	Statut du dossier
3CBO		Ruche économique - Maison multi services	947 000,00 €	284 100,00 €	structurant Revitalisation centre-bourg (23-5)	à instruire
3CBO / Château-Renard		Liens Fertiles en Pays de l'Ouanne -Maison des Liens	360 000,00 €	108 000,00 €	structurant (08?)Ou friche (23-1)/ou centre-bourg (23-5)	à instruire
3CBO / Saint Germain des Prés		Liens Fertiles en Pays de l'Ouanne -Maraîchages bios	450 000,00 €	135 000,00 €	structurant (08?)Ou friche (23-1)/ou centre-bourg (23-5)	à instruire
3CBO / Saint Firmin des Bois		Liens Fertiles en Pays de l'Ouanne -Conciergerie	353 000,00 €	105 900,00 €	structurant (08?)Ou friche (23-1)/ou centre-bourg (23-5)	à instruire
3CBO		Valorisation de la vallée de la Cléry	381 880,00 €	114 564,00 €	structurant (10)	à instruire
3CBO		Rénovation éclairage des ZA	70 263,00 €	28 105,20 €	non structurant mais éligible (35-3)	à instruire
Mairie de Louzouer		Rénovation énergétique Chauffage de la salle des fêtes et de la mairie	43 601,83 €	8 720,37 €	non structurant mais éligible (35)	à instruire
Mairie de Courtenay	2	Rénovation éclairage public	73 915,00 €	29 566,00 €	non structurant mais éligible (35-3)	à instruire
Mairie de Courtenay	1	Aménagements Place A. Chesneau et friche Delamour	106 250,00 €	21 250,00 €	non structurant mais éligible (23)	à instruire
Mairie de Courtenay	3	Création d'un city Parc	44 980,00 €	8 996,00 €	non structurant mais éligible (22)	à instruire
Mairie de Courtenay	4	Création jeux pour enfants	49 869,00 €	9 973,80 €	non structurant mais éligible (22)	à instruire
Mairie Château-Renard		Remplacement des candélabres	23 105,30 €	4 621,06 €	non structurant mais éligible (35-3)	à instruire
Mairie Château-Renard		Rénovation de la salle Anquetil	257 696,76 €	51 539,35 €	non structurant mais éligible (35)?	à instruire
Mairie Château-Renard		Remplacement chaudière MJC > pose chaudière à granules	34 244,32 €	6 848,86 €	non structurant mais éligible (36?)	à instruire
Mairie Château-Renard		Changement des fenêtres Ecole	38 274,88 €	7 654,98 €	non structurant mais éligible? (35)	à instruire
Mairie Ervauville	1	Création d'un city parc + aire de jeux	112 514,50 €	22 502,90 €	non structurant mais éligible (22)	à instruire
Mairie La Selle sur le Bied		Rénovation énergétique bâtiments communaux groupe scolaire	485 209,00 €	145 562,70 €	non structurant mais éligible (35)	à instruire
Mairie La Selle sur le Bied		Rénovation énergétique bâtiments communaux mairie	260 983,00 €	78 294,90 €	non structurant mais éligible (35)	à instruire
Mairie La Selle sur le Bied		Rénovation énergétique bâtiments communaux salle polyvalente	381 846,00 €	114 553,80 €	non structurant mais éligible (35)	à instruire
Mairie La Selle sur le Bied		Création d'un city stade	176 641,00 €	35 328,20 €	non structurant mais éligible (22)	à instruire
Triguères	1	Remplacement éclairage public	39 853,90 €	15 941,56 €	non structurant mais éligible (35-3)	à instruire
Chantecoq	2	Remplacement éclairage public	46 657,25 €	18 662,90 €	non structurant mais éligible (35-3)	à instruire
Chantecoq	1	Isolation mairie et école	374 000,00 €	112 200,00 €	non structurant mais éligible (35)	à instruire
Chantecoq	3	Aire de camping car	39 015,49 €	11 704,65 €	non structurant mais éligible	à instruire
Mairie Gy-les-Nonains		Aménagement de la place des loisirs	159 932,80 €	31 986,56 €	non structurant mais éligible (22)	à instruire
Total			5 310 733,03 €	1 511 577,79 €		

Projets déjà instruits ou engagés au PETR

Collectivité / EPCI Porteur de projet	Intitulé du projet	subventions CRST	Mesure concernée	Statut du dossier
3CBO	Micro-crèche de Bazoches de Bazoches	159 100,00 €	fiche 19	instruit
Mairie Château-Renard	Création d'un terrain multisports	10 333,00 €	non structurant mais éligible (22)	instruit
Mairie de Pers en Gâtinais	Rénovation de l'éclairage public communal	6 300,00 €	non structurant mais éligible (35-3)	instruit
Chuelles	Rénovation de l'éclairage public communal	13 200,00 €	non structurant mais éligible (35-3)	instruit
Douchy	maison médicale	30 400,00 €		instruit
Mairie Saint Germain des Prés	Rénovation thermique du groupe scolaire	222 129,00 €	non structurant mais éligible (35)	instruit
Total		441 462,00 €		

Collectivité / EPCI Porteur de projet	Intitulé du projet	subventions CRST	Mesure concernée	Statut du dossier
3CBO	Etude marketing	5 100,00 €		engagée
3CBO	Etude vallée de la Cléry	13 400,00 €	non structurant mais éligible (22)	engagée
Saint Germain des Prés	Cours de tennis	4 400,00 €		engagée
Total		22 900,00 €		

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_110 – Adoption de la Décision Modificative (DM) n°2 du budget principal de la 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu le Budget primitif 2022 de la 3CBO ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24/02/2022 ;

Vu l'exposé de M. Le Président et ses propositions ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 045-200067668-20220929-D2022_110-DE

Designation	Dépenses (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 794.07 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 794.07 €
D-8228 : Divers	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	2 794.07 €
Total Général		2 794.07 €		2 794.07 €

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°2 du budget primitif 2022 de la 3CBO ainsi proposée ;
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

45083

CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE

Code INSEE

CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n°2 - dissolution Agence Lo

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 794.07 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 794.07 €
D-6228 : Divers	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 794.07 €	0.00 €	2 794.07 €
Total Général		2 794.07 €		2 794.07 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_111 – Remboursement des frais de renouvellement de carte de conducteur à un agent du service collecte et traitement des déchets de la 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO et notamment sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » ;

Considérant que tout conducteur de véhicule de plus de 3,5 tonnes doit obligatoirement avoir en sa possession une carte conducteur ;

Vu la facture de renouvellement de la carte conducteur de l'agent Alloun MOURAD ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 045-200067668-20220929-D2022_111-DE

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** de rembourser la somme de 63 € à l'agent Alloun MOURAD dans le cadre du renouvellement de sa carte de conducteur en juin 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_112 – Demande de subvention auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles (DRAC) pour la dotation générale de décentralisation (DGD) concernant la médiathèque intercommunale - 2022-2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO et notamment sa compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire » ;

Vu le dispositif de subvention de la Dotation Générale de Décentralisation afférent à l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales ;

Considérant le projet d'extension amenant l'ouverture au public de la médiathèque communautaire de 15 heures à 28 heures d'ouverture ;

Considérant que la rénovation de la médiathèque communautaire a entraîné une extension des horaires d'ouverture et une amélioration des conditions de lecture in situ des usagers ;

Considérant que la DRAC finance ces projets par le biais de la Dotation Générale de Décentralisation ;

Vu le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Coût du personnel + 13 h d'ouverture supplémentaire	21 500 €	Dotation générale de décentralisation (45% des dépenses)	9 675 €
		Autofinancement	11 825 €
		Total	21 500 €

Le quorum étant atteint,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **ACCEPTÉ** le plan de financement actualisé détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter le concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD) auprès de la Direction Régional des Affaires Culturelles se rapportant au dossier de la médiathèque communautaire sur la commune de Château-Renard ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_113 – Admission en non-valeur de créances afférentes au budget 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de la créance n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable listée ci-dessous :

ANNEE	REFERENCE DE LA PIECE	MONTANT	SERVICE
2019	T-373	100,00 €	OM
Total		100.00 €	

- **PRECISE** que cette dépense d'un montant de 100.00 € sera imputée au compte 6542 « créances admises en non-valeur » du budget annexe 2022 de la 3CBO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_114 – Admission en créances éteintes de créances afférentes au budget annexe du SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49, notamment la procédure relative aux créances éteintes ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs évoqués par la Comptable publique ;

Considérant sa demande d'admission en créances éteintes ;

Considérant les créances éteintes, arrêtées à la date du 11 aout 2022 listées ci-dessous.

ANNEE	Référence de la pièce	Montant	Créancier	Service
2020	T-138/2020	110,00 €	Particulier	SPANC
Total		110 €		

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'admettre en créances éteintes, les créances listées ci-dessus ;
- **PRECISE** que cette dépense d'un montant de 110€ sera imputée au compte 6542 « créances éteintes » du budget annexe 2022 du SPANC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_115 – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET LIENS FERTILES EN PAYS DE L'OUANNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'intérêt de l'intercommunalité pour ces projets portés par ses communes membres ;

Vu le plan de financement proposé ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Liens Fertiles en Pays de l'Ouane - LA MAISON DU LIEN DE CHATEAU RENARD	360 000 €	Subvention au titre du CRST (30 % des dépenses totales)	309 000 €
Liens Fertiles en Pays de l'Ouane - LE JARDIN MARAICHER DE ST GERMAIN DES PRES	450 000 €		
Liens Fertiles en Pays de l'Ouane - LA CONCIERGERIE DE SAINT FIRMIN DES BOIS	220 000 €	Subvention Département au titre du volet 2 ou du volet 4 (50% des dépenses totales)	515 000 €
		Autofinancement (communes)	206 000 €
Total des dépenses	1 030 000 € HT	Total	1 030 000 €

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions auprès du Département au titre du volet 2 « soutien à l'investissement d'intérêt supra-communal » et du volet 4 « soutien à l'investissement d'intérêt départemental ou supra-départemental » ;
- **PRECISE** que les communes membres de la 3CBO concernées par les projets cités ci-dessus doivent à leur tour présenter ces dossiers à leur conseil municipal ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_116 – Adoption de la Décision Modificative (DM) n°3 du budget principal de la 3CBO
Adoption de la Décision Modificative (DM) n°3 du budget principal de la 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget primitif 2022 de la 3CBO ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24/02/2022 ;

Vu l'exposé de M. Le Président et ses propositions ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLO

Recettes (1)
ID : 045-200067668-20220929-D2022_116-DE

Désignation	Dépenses (1)		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
FONCTIONNEMENT				
D-80621 : Combustibles	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500 000.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°3 du budget primitif 2022 de la 3CBO ainsi proposée ;
- **AUTORISE** M. le Président à prendre toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

45083

CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE

Code INSEE

CC DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Crédits insuffisants

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60621 : Combustibles	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500 000.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_117 – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET " VALORISATION DE LA CLERY "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'intérêt de l'intercommunalité pour ces projets portés par ses communes membres ;

Vu le plan de financement proposé ci-dessous :

Dépenses	x HT ou * TTC*	Rec	
Études		Région CRST	30% = 114 564 € HT
Acquisition foncière et/ou immobilière		– Subvention de base	
Travaux de construction ou de réhabilitation	243 880 € HT	– Bonification (le cas échéant)	
Aménagements intérieurs	138 000 € HT	État (à préciser)	
Équipement (matériel)		Département (volet 2 ou 4)	50% = 190 940€ HT
Honoraires (maîtrise d'œuvre,)		Autofinancement	20% = 76 376 € HT
TOTAL	381 880 €	TOTAL	381 880 €

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter les subventions auprès du Département au titre du volet 2 « soutien à l'investissement d'intérêt supra-communal » et le volet 4 « soutien à l'investissement d'intérêt départemental ou supra-départemental » ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_118 – Exonérations annuelles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2023

Vu les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent en être exonérés ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu la liste des entreprises répondant aux critères permettant leur exonération de TEOM pour l'année 2023 ;

Vu l'exposé de M. le Président,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2023, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel ou commercial suivants :

N°	NOM DE L'ENTREPRISE	NOM DU PROPRIETAIRE	Adresse du site du local industriel ou commercial (adresse fiscale)	Commune	Exonération pour 2023
1	Les éleveurs de la Charentonne	SCI de la BAZANNE	Rû Charlot (6797)	CHATEAU RENARD	0 %
2	Le Comptoir du Cacao	SCI de l'Anche	L'Anche	BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	100 %
3	SAS CALANG - Intermarché Courtenay	SCI des Ormes	9 rue des Pâtureaux	COURTENAY	100%
4	Intermarché Château-Renard	SA SELECTIRENTE	83 rue des Peupliers	CHATEAU-RENARD	0%
5	SAS Base Intermarché	SA ITM IMMO LOG	La Cave Haute	SAINT HILAIRE-LES-ANDRESIS	100%
6	SCI St Firmin AFL 22 rte de Joigny	SCI ST FIRMIN – M. POISSON Patrick	22 route de Joigny	COURTENAY	100%
7	SCI St Firmin AFL 24 rte de Joigny	SCI ST FIRMIN – M. POISSON Patrick	24 route de Joigny (6961)	COURTENAY	100%
8	SARL ROBIN - Briconautes	SARL ROBIN – Mme VALTAT	115 rue des Peupliers	CHATEAU-RENARD	0%
9	SAS DAVID – Caproga	SAS DAVID	6690 Le ru Charlot	CHATEAU-RENARD	100%
10	SICAA SA (MON DESIR MATERIAUX)	SICAA SA – M. SCIALOM Olivier	3 rue de l'Industrie	COURTENAY	100%
11	MARPA Sainte-Rose	SA VALLOIRE HABITAT	1 Les Daciers	ERVAUVILLE	100%
12	Bi1 Courtenay	SA Anciens Ets SCHIEVER	La Plaine du Luteau (6944)	COURTENAY	100%
13	Sas Peuplidis (U Express)	SCI CASTEL FOX – M. DURANSON Philippe	Le Pré Chapon – Allée de la Gravière	CHATEAU-RENARD	100%
14	SAS MV Thermolaquage	SCI rue de la Gare – M. MANOJLOVIC Patrick	15 rue de Douchy	CHUELLES	100%

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 045-200067668-20220929-D2022_118-DE

15	Les Coopérateurs de Champagne	M. D. HOOYMANS	31-33 place Armand Chesneau		
----	-------------------------------	----------------	-----------------------------	--	--

- **PRECISE** que cette exonération annuelle sera appliquée pour l'année d'imposition 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_119 – Autorisation de signature du marché 2022-013 " mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction et de l'exploitation d'un écopole "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2124-1 et 2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique relatifs aux dispositions des appels d'offres ouvert ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu le rapport d'analyse réalisé par les services de la 3CBO, présenté le 8 septembre 2022 à la Commission d'Appel d'Offres (CAO), joint en annexe à la présente délibération ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offre en date du 8 septembre 2022 ;

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **PREND ACTE** de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offre du 8 septembre 2022 du marché mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction et de l'exploitation d'un écopole au groupement porté par la société NALDEO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché n°2022-013 « mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la construction et de l'exploitation d'un écopole » avec le groupement porté par la société NALDEO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, zen Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_120 – Adoption de l'avenant n°1 au marché de prestations d'entretien ménager de bâtiments communautaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu le marché initial de « prestations d'entretien ménager des bâtiments communautaires » attribué à la société PITHIVIER NETTOYAGE le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de 3 ans ;

Considérant qu'aucune offre acceptable n'a été reçue lors de la nouvelle consultation d'entreprises réalisée en août 2022 ;

Vu la proposition d'avenant de prolongation du marché de « prestations d'entretien ménager de bâtiments communautaires » joint à la présente délibération ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **VALIDE** l'avenant n°1 de prolongation de délai au marché « prestations d'entretien ménager de bâtiments communautaires » entre la 3CBO et la société PITHIVIER NETTOYAGE ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché « prestations d'entretien ménager de bâtiments communautaires » ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1 ¹

Prolongation des délais d'exécution du marché

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne(3CBO)
Monsieur le Président – Christophe BETHOUL
569 Route de Châtillon-Coligny - 45220 CHATEAU-RENARD

B - Identification du titulaire du marché public.

LE PROPRES DU NETTOYAGE située au 10 bis rue Nicéphore Niepce à Villemandeur (45700)

C - Objet du marché public.

- Prestations d'entretien et de nettoyage de bâtiments communautaires de la 3CBO.
- Date de la notification du marché public : 1^{er} octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 3 ans
- Montant initial du marché public :
 - Montant total de 164 717.13 € HT
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant TTC : 197 660.56 €.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet la prolongation des délais d'exécution
Celui-ci étant prolongé jusqu'au 31 décembre 2022.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA: 20 %
- Montant HT: 13 204.56 €
- Montant TTC: 15 845.47 €
- % d'écart introduit par l'avenant: 8.01 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA: 20 %
- Montant HT: 177 921.69 €
- Montant TTC: 213 506.03 €
- % d'écart introduit par l'avenant: 8.01 %

E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A Château-Renard , le 29/09/2022

Le Président de la 3CBO
Christophe BETHOUL

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_121 – Adoption de l'avenant à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation de 2 cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand à Courtenay

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique ;

Vu les statuts de la 3CBO définissant le contenu de sa compétence « santé » ;

Vu le projet de création de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand à Courtenay ;

Vu la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand à Courtenay validée par délibération n°2022-093 de la 3CBO le 7 juillet 2022 ;

Vu l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand à Courtenay joint à la présente délibération ;

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **ADOpte** l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand, joint à la présente délibération ;
- **INFORME** que cet avenant induit une augmentation de 5 918.48 € HT sur le montant total des travaux qui passe de 27 173.88 € HT à 33 092.36 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand, joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



**AVENANT N°1
CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre les soussignés :

La Commune de Courtenay, représentée par Mme Annagaëlle MAUDRUX, Maire, dénommée « le délégant » ;

Et

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) représentée par M. Christophe BETHOUL, Président, dénommée « le délégataire » ;

ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT

Lors du conseil communautaire du 7 juillet 2022, une délibération a été votée autorisant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation de deux cabinets médicaux dans le bâtiment communal situé au 15 rue Aristide Briand à Courtenay.

Le coût initial des travaux suite à la consultation des entreprises s'élevait à 27 173.88 € HT.

Début septembre 2022, en concertation entre la commune de Courtenay et le service Patrimoine de la 3CBO, il a été décidé d'étendre les travaux à l'ancien bureau du percepteur afin de permettre l'installation d'un troisième professionnel de santé. Le montant de ces travaux supplémentaires s'élève à 5 918,48 € HT et est à prendre en compte dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT

Montant initial des travaux suite à consultation des entreprises : 27 173.88 € HT

Montant de l'avenant : 5 918,48 € HT

Nouveau montant total des travaux : 33 092.36 € HT

ARTICLE 4 : MODIFICATION INTRODUITE PAR LE PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant modifie donc l'article 5 « mode de financement et participation financière » de la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage comme suit :

« La 3CBO s'engage à prendre en charge financièrement 80 % du coût total des travaux relatifs la réalisation des deux cabinets médicaux sur la commune de Courtenay. Sera déduite de ce montant la somme totale des subventions obtenues par la commune de Courtenay. Le coût total des travaux (toutes parties confondues) s'élève à 33 092.36 € HT.

La répartition des montants de travaux est donc la suivante :

- Pour la 3CBO : 26 473.89 € HT ;

- Pour la commune de Courtenay : 6 618.47 € HT.

Cette répartition est estimé sous réserve de la participation des organismes financeurs ».

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 045-200067668-20220929-D2022_121-DE

ARTICLE 5 – PRISE D’EFFET DE L’AVENANT ET LITIGES

Le présent avenant prend effet à compter de la signature des deux parties. Toutes les stipulations de la conventions initiales non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables de plein droit.

Tout litige se rapportant au présent avenant sera traité selon les modalités de la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Château-Renard, le/...../.....

Le Président de la 3CBO
Christophe BETHOUL

A Courtenay le/...../.....

Le Maire
Annagaëlle MAUDRUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_122 – Détermination des tarifs relatifs à l'impression et/ou à la reproduction de documents à la médiathèque " Pas à Pages "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** de facturer les impressions et/ou les photocopies pour le compte des usagers à Pas à Pages ;
- **FIXE** le montant des prestations comme suit :
 - Impression en noir et blanc : 0.10 €,
 - Impression couleur : 0.15 €,
- **VALIDE** la modification du règlement intérieur de Pas à Pages afin d'ajouter la facturation des impressions et/ou des photocopies ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_123 – Modification du tableau des effectifs par la création de 1 poste d'éducateur de jeunes enfants (TC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique ;

Vu la délibération D2017_009 portant adoption du tableau des effectifs ;

Vu le tableau des effectifs actuel issu de la délibération du 31 mars 2022 ;

Vu le besoin de recruter un éducateur de jeunes enfants pour le multi accueil de Courtenay ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** la création de 1 poste d'éducateur de jeunes enfants classe normale (TC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs ci-dessous modifié :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Emplois
			postes autorisés
Filière Administrative	Attachés	Attaché hors classe (TC)	1
		Attaché principal (TC)	1
		Attaché (TC)	3
	Rédacteurs	Rédacteur territorial (TC)	3
	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)	2
		Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	1
Adjoint administratif (TC)		5	
Filière Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation (TC)	3
		Adjoint d'animation (TNC 16h30)	1
		Adjoint d'animation (TNC 10h30)	6
Filière culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2
	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine (TC)	1
Filière Médico-sociale	Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe (TC)	1
		Infirmier en soins généraux de classe normale (TC)	2
	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle (TC)	1
		Educateur de jeunes enfants (TC)	8
	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaires de puériculture classe supérieure (TC)	4
Auxiliaires de puériculture classe normale (TC)		4	
Filière sportive	Educateurs territoriaux des APS	Educateurs territorial des APS principal 1ère classe (TC)	3
		Educateurs territorial des APS principal 2ème classe (TC)	1
		Educateurs territorial des APS (TC)	2
Filière Technique	Ingénieurs	Ingénieur (TC)	3
	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe (TC)	1
		Technicien territorial (TC)	2
	Agents de maîtrise	Agent de maitrise principal (TC)	3
		Agent de maitrise (TC)	3
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe (TC)	2
Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)		6	
Adjoint technique (TC)		25	

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 045-200067668-20220929-D2022_123-DE

	Adjoint technique (TNC 25h)	2
	Adjoint technique (TNC 22h)	2
Emplois fonctionnels		postes autorisés
Directeur général des services des communautés de communes de 20.000 à 40.000 habitants		1
Contrats de projets		postes autorisés
Attaché (TC)		5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_124 – Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale et notamment son article 26 ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- **PREND ACTE** que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_125 – AIDES A L'INVESTISSEMENT POUR LES TPE, EXERCICE 2022, N°4

Vu la convention signée avec la Région le 19/03/2018 permettant l'octroi d'aides à l'immobilier ;

Vu la délibération n°D2019-070 du Conseil Communautaire du 18/06/2019 portant sur la modification du règlement « Cadre d'intervention de la 3CBO en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire » ;

Vu la délibération n°D2020-131 du Conseil Communautaire du 21/12/2020 portant sur la modification du règlement « Cadre d'intervention de la 3CBO en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire » ;

Vu l'avenant à la convention prolongeant sa durée de 6 mois validée en Conseil Communautaire le 22/12/2021 ;

Vu l'avenant à la convention prolongeant sa durée de 6 mois validée en Conseil Communautaire le 07/07/2022 ;

Vu les avis émis par la commission Développement Economique et Touristique du 13 septembre 2022 ;

Vu le tableau des demandes d'aides ci-dessous, après instruction par la Commission Développement Economique :

Entreprise	Objet de l'investissement	Montant de l'investissement	Avis de la commission	Montant d'aide proposé par la Commission
Steven CASSE	Matériel	12 936.02 € HT	Favorable	2 300 €

Vu l'exposé de M. Le Président,

Le quorum ayant été atteint, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **DECIDE** d'octroyer les aides à l'investissement telles que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	31	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_126 – Autorisation de vente de deux parcelles situées sur la zone d'activités du Luteau II à l'entreprise COMEXO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO, et particulièrement sa compétence en matière de développement économique ;

Vu l'avis de France Domaines en date du 25/07/2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13/09/2022 à vendre les parcelles ZR 78 et ZR 79 pour le projet porté par COMEXO ;

Considérant la lettre d'intention de l'entreprise COMEXO en date du 15/03/2022 ;

Le Président propose au Conseil Communautaire d'autoriser la vente des parcelles ZR 78 et ZR 79 pour une surface totale de 3 058 m² au prix total de 45 870 € HT ;

Vu l'exposé de M. Le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure avec l'entreprise COMEXO une promesse de vente pour les parcelles ZR 78 et ZR 79 dans les meilleurs délais,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à vendre les parcelles ZR 78 et ZR 79 pour une surface totale de 3 058 m² au prix total de 45 870 € HT et à procéder à toutes formalités pour l'encaissement du produit correspondant par la 3CBO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	30	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à Mme DE WOLF Delphine

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_127 – Autorisation d'avenant à la convention de mise à disposition de 3 parcelles situées ZA le LUTEAU II à l'entreprise BIODECK DE CHAUMONT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu la demande écrite de l'entreprise BIODECK de CHAUMONT ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 13/09/2022 à faire un avenant modificatif à la convention de mise à disposition des terrains portant uniquement sur l'entreprise bénéficiaire liée juridiquement à celle actuellement concernée ;

Vu l'exposé de M. Le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix ;

- **ADOpte** l'avenant à la convention de mise à disposition des 3 parcelles situées ZA le LUTEAU II passé avec l'entreprise BIODECK DE CHAUMONT joint à la présente délibération ;
- **PRECISE** que cet avenant n'est qu'une simple modification administrative suite à la fusion des entreprises BIODECK DE CHAUMONT et SAS BIODECK ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

**AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES PARCELLES ZR 82, ZR 83 ET ZR 84**

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DES PARTIES

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l’Ouanne (3CBO) située au 569 route de Châtillon Coligny à Château-Renard (45220) et représentée par M. Christophe BETHOUL, Président,

Et

la société SAS BIODECK
.....
.....

ARTICLE 2 : OBJET DE L’AVENANT

En juin 2021, la 3CBO a validé par délibération D2021_103 en date du 15/09/2022 la mise à disposition des parcelles ZR 82, ZR 83 et ZR 84 d’une surface respective de 1 987 m², 1 999 m² et 2 121 m² à l’entreprise BIODECK DE CHAUMONT.

L’entreprise BIODECK DE CHAUMONT va fusionner avec l’entreprises SAS BIODECK. Il est donc nécessaire de faire un avenant à la convention afin que les terrains soient désormais mis à disposition de l’entreprise SAS BIODECK et non plus BIODECK DE CHAUMONT.

ARTICLE 3 : INCIDENCE FINANCIERE DE L’AVENANT

Cet avenant n’engendre aucune incidence financière

ARTICLE 4 : MODIFICATION INTRODUITE PAR LE PRÉSENT AVENANT

Cet avenant n’est qu’une simple modification administrative suite à la fusion des entreprises BIODECK DE CHAUMONT et SAS BIODECK.

ARTICLE 5 – PRISE D’EFFET DE L’AVENANT ET LITIGES

Le présent avenant prend effet à compter de la signature des deux parties. Toutes les stipulations de la conventions initiales non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables de plein droit.

Tout litige se rapportant au présent avenant sera traité selon les modalités de la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Château-Renard, le/...../.....

Le Président de la 3CBO
Christophe BETHOUL

A le/...../.....

Le Directeur de la société SAS BIODECK
.....

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29/09/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	30	39

Vote
A l'unanimité Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 29 septembre à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, en Salle communale de Saint-Germain-des-Prés, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe, Président. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 23/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 23/09/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, Président, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, M. DELION Pascal, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, M. ORTH Patrick, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. DUCHESNE André, Mme DE WOLF Delphine, Mme MORIN Annick, Mme GAUTHIER-POULET Hélène, Mme BULIK Nadine, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. VITERBO Patrice, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. RABILLON Laurent, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, Mme HECQUET Christel

Excusés ayant donné procuration : M. HAMON Stéphane à Mme MORIN Annick, Mme CORBY-GUENEE Catherine à M. VITERBO Patrice, M. BURON Jocelyn à Mme DE WOLF Delphine, M. PATARD Jean-Pascal à Mme HECQUET Christel, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick, M. CHEVALIER Jean-Luc à M. PIAT Serge, M. PIGOT Pierrick à M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à Mme DE WOLF Delphine

A été nommée secrétaire : Mme MORIN Annick

D2022_128 – Adhésion à l'association " Bonjour Courtenay, Bonjour Voisins " (association des commerçants, artisans, professions libérales, industriels de Courtenay et des communes environnantes)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu les statuts de l'association « Bonjour Courtenay, Bonjour Voisins » ;

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLO

enay, Bonjour Voisins »
ID : 045-200067668-20220929-D2022_128-DE

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association « Bonjour Courtenay (association des commerçants, artisans, professions libérales, industriels de Courtenay et des communes environnantes) pour la somme de 0 € en 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 29/09/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe